Analyse - Ensemble des communes vaudoises

© DGAIC

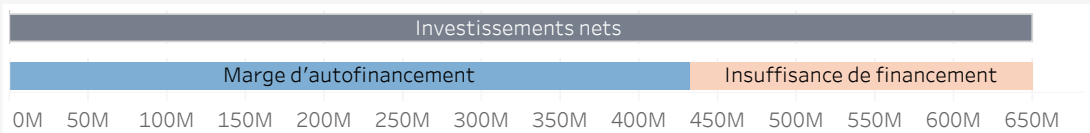
En 2024, la situation financière des communes demeure globalement saine. Malgré un degré d'autofinancement insuffisant, le taux d'endettement net demeure acceptable (119,8%). Sans l'important endettement de Lausanne, ce taux aurait même été bon (70,9%). Enfin, le degré de couverture des charges sur trois ans est toujours optimal (102,7%), même si en diminution par rapport à 2023. Cela signifie que, de manière générale, les communes disposent des ressources nécessaires pour assumer toutes leurs charges courantes, incluant intérêts et amortissement.

Taux d'endettement net 2024
119.8% (▲ vs N-1)

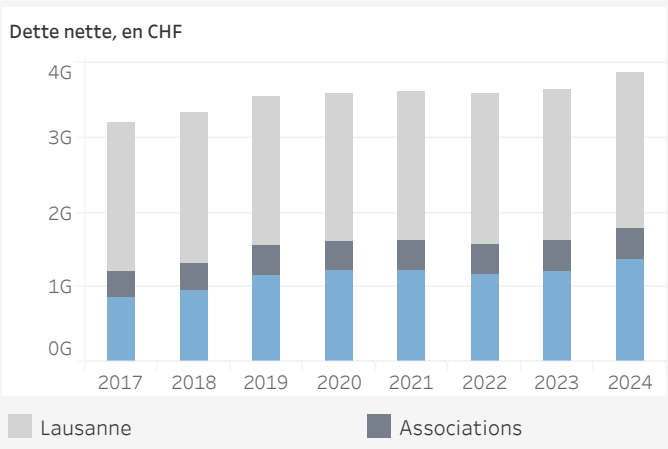
Degré d'autofinancement 2024
66.6% (▼ vs N-1)

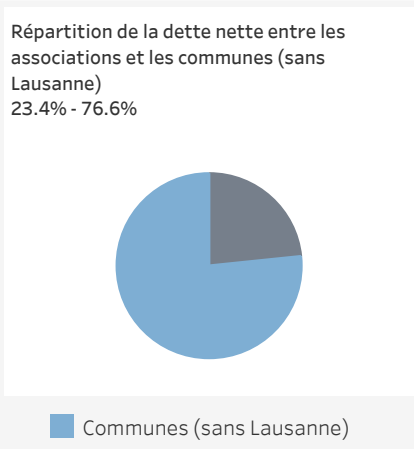
Degré de couverture des charges 2022-2024
102.7%

Les investissements nets de l'ensemble des communes (CHF 651 millions) excèdent leur marge d'autofinancement (CHF 433 millions). Les communes, dans leur ensemble, n'ont ainsi pas pu autofinancer la totalité de leurs investissements, mais ont dégagé une insuffisance de financement, à hauteur de CHF 218 millions (contre une insuffisance de CHF 35 millions en 2023).



La dette nette des communes (sans Lausanne et avec les associations de communes) augmente par rapport à l'année précédente en passant de CHF 1'622 millions en 2023 à CHF 1'785 millions en 2024 (augmentation de CHF 163 millions). Cette dette nette était de CHF 1'209 millions en 2017. Les associations de communes y contribuent à hauteur de 23.4% (CHF 417 millions). De son côté, la dette de Lausanne augmente en 2024 de CHF 64 millions et reste peu au-dessus des CHF 2 milliards.





Enfin, l'analyse commune par commune met en exergue des situations très disparates. Une majorité des communes affiche des résultats positifs sur les indicateurs principaux. Le nombre de communes présentant un taux d'endettement bon ou acceptable est stable par rapport à 2023. En revanche, l'effectif des communes ayant un degré d'autofinancement problématique sur l'exercice considéré est passé de 62 à 100, et celui des communes sans excédents de charges est descendu de 240 à 190.
Les communes affichant des résultats insuffisants (orange) ou problématiques (rouge) sur les trois indicateurs principaux sont au nombre de 10 (contre 7 en 2023). Enfin, 9 communes affichent un découvert (comme en 2023) et 40 communes ont dû s'endetter pour financer leur ménage courant (20 en 2023).

